

Information en vue d'une consultation sur le projet de relogement de la DR de Bordeaux et des plateformes de Bordeaux/Cenon/Mériadeck

La Direction nous présente le projet en ces termes :

Choix de l'emplacement et critères de sélection : Le nouvel emplacement doit être proche des transports en commun (notamment le tramway), du campus, et offrir des commodités comme des options de restauration et des centres commerciaux. L'idée est de créer un « bureau du quart d'heure » favorisant une vie de quartier dynamique à Bordeaux.

Confort et technologie : L'accent est mis sur l'utilisation des dernières avancées technologiques en termes de climatisation, ventilation, et autres moyens techniques, en respectant les normes européennes et françaises. L'objectif est de maximiser le confort des employés et d'éliminer les problèmes techniques rencontrés dans les anciens bâtiments.

Environnement et coût : Le coût des logements à proximité a été pris en compte pour s'assurer qu'ils restent abordables, évitant les zones trop chères de Bordeaux.

Aménagement et organisation des espaces : Le principe du « Flex Office » est adopté, signifiant qu'il n'y aura plus de bureaux individuels fixes. Les espaces seront modulables pour s'adapter aux besoins des employés, permettant des configurations variées (isolement pour appels téléphoniques, travail collaboratif, etc.).

Gestion des nuisances sonores : Une étude acoustique sera réalisée pour s'assurer que les espaces partagés sont suffisamment insonorisés, notamment dans les open spaces. Des cloisons et rideaux insonorisés seront utilisés pour minimiser le bruit.



Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

Information en vue d'une consultation sur le projet de relogement de la DR de Bordeaux et des plateformes de Bordeaux/Cenon/Mériadeck

La présentation de la Direction (suite)

Bureaux de passage (?) et box duo : Il n'y aura pas de bureaux de passage et il n'y aura pas de bureaux attitrés individuels. Des "box duo" seront aménagés et seront disponibles pour des réunions ou des appels en toute confidentialité.

Télétravail et présentéisme : Le taux de présence sur le site est calculé en tenant compte du télétravail. La Direction a calculé un présentéisme compris entre 25 et 50% maximum par jour, élément ce qui a été pris en compte dans l'organisation des nouveaux locaux.

Réunions : Les réunions de service ne se tiendront pas toutes le même jour pour éviter une surpopulation des espaces de travail.

Consultation des employés : Tous les agents ont été consultés via des réunions sur Teams et par le biais du réseau d'ambassadeurs. Environ 50% des employés ont répondu aux consultations. Toutes les remarques ont été prises en compte dans un esprit de collaboration. Des préoccupations spécifiques, telles que l'impact des déplacements et la répartition des espaces, ont été discutées.

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr



Information en vue d'une consultation sur le projet de relogement de la DR de Bordeaux et des plateformes de Bordeaux/Cenon/Mériadeck

La présentation de la Direction (suite)

Problématiques de déplacement : Une étude a été menée il y a deux ans pour évaluer l'impact du déménagement sur les temps de trajet des employés. Cette étude a montré que 40% des employés verraient leur temps de trajet augmenter, tandis que 50% verraient une réduction.

Bilan carbone : Le déménagement prend en compte quatre axes principaux pour réduire l'empreinte carbone : les bâtiments, les achats, le numérique, et les déplacements.

Accessibilité / PMR : Le nouveau bâtiment respectera toutes les réglementations en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Deux halls d'accueil seront accessibles et les ascenseurs respecteront les normes en vigueur.

Sécurité : Les exigences en matière de sécurité, telles que la désenfumage et la lutte contre les incendies, seront pleinement respectées.

Stationnement et véhicules électriques : Le nouveau site disposera de suffisamment de places de parking, incluant des bornes de recharge pour véhicules électriques. Il est prévu d'installer 20% des places de parking avec des fourreaux pour bornes de recharge, et un nombre approprié de bornes sera installé en fonction des besoins.

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr



Information en vue d'une consultation sur le projet de relogement de la DR de Bordeaux et des plateformes de Bordeaux/Cenon/Mériadeck

Les questions de la CFE CGC

Question CFE CGC : la Direction peut-elle préciser le montant actuel des loyers charges comprises des 4 implantations indiquées page 4 du support, ainsi que le montant des loyers charges comprises des futures implantations (ex. DR Bordeaux Lac) ? La Direction peut-elle ainsi nous préciser le montant des économies effectuées site par site ?

Réponse de la direction : Non. Les élus ne sont pas associés à la gestion comptable.

Observation de la CFE CGC : La Direction s'appuie sur une économie financière importante, mais nous ne saurons pas de combien.

Question CFE CGC : La Direction annonce que ce projet concerne 248 collaborateurs. Les élus CFE CGC en dénombrent 293, soient 18% de plus. La Direction peut-elle nous expliquer le calcul qui permet d'arriver à ce résultat ?

Réponse de la direction : Il s'agit d'une coquille. Il y a bien 293 agents concernés.

Observation de la CFE CGC : Le futur site nous paraissait limite en termes d'organisation des espaces "effectifs" pour accueillir les 248 agents dénombrés par la Direction. Imaginez-vous pour 293 !

Question CFE CGC : Comment la Direction explique-t-elle la différence de surface moyenne par poste (du simple au double) en fonction des équipes ?" Pourquoi des open space de 36 ? Pourquoi pas deux de 18 ?

Réponse : La direction est contrainte par le bâtiment et par une enveloppe limitée. Il y aura des rideaux, des cloisonnettes. Si des cloisons sont installées, cela fait encore moins de place !

Observation de la CFE CGC : Donc on ne cherche pas un bâtiment qui sera suffisamment grand pour accueillir tout le monde. On cherche à caser tout le monde dans un bâtiment.

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr



Information en vue d'une consultation sur le projet de relogement de la DR de Bordeaux et des plateformes de Bordeaux/Cenon/Mériadeck

Les questions de la CFE CGC

Question CFE-CGC : La Direction peut-elle nous confirmer que les collaborateurs disposant de doubles écrans aujourd'hui en bénéficieront toujours sur la nouvelle implantation ? La Direction peut-elle nous indiquer si les boxes de confidentialité (page 10) seront pourvus de double écran ? Plus largement tous les bureaux et espaces de travail seront-ils équipés de stations d'accueil pour permettre aux collaborateurs de se déplacer sans leur chargeur ? Dans le cas contraire, la Direction peut-elle nous confirmer que les collaborateurs disposeront d'ordinateurs compatibles avec la dernière norme Wifi (qui équipera le bâtiment) et permettra une connexion optimale ? En effet, l'étude QVT pose des alertes sur « l'absence de bureaux individuels », sur le fait que « les open spaces augmentent le risque de nuisance sonore et les difficultés de concentration » (...) « le risque de « sur sollicitation », de « fatigabilité », et « d'une charge mentale supplémentaire » . Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de stations d'accueil, ou de double écran, dans tous les espaces de travail, quelles seraient les propositions de la direction pour améliorer la situation ?

Réponse de la direction : Le travail actuel porte sur les plans, et non pas sur le matériel informatique. Les équipes ne travaillent pas aujourd'hui dans la finesse, Cela pourra évoluer en fonction des besoins. Il y aura à chaque endroit des stations de travail, sauf dans les box duo. Les box "duos" ne sont pas faits pour y travailler "une heure ou deux maximum".

Observation de la CFE CGC : La CFE CGC continuera à revendiquer des postes de travail suffisamment équipés, avec station, clavier, souris, double écran et une bonne connexion Wifi en l'absence de station d'accueil. Sur les plans de la direction, les bureaux sont représentés sous la forme d'une table, d'une chaise et d'un écran 😊.

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr



Information en vue d'une consultation sur le projet de relogement de la DR de Bordeaux et des plateformes de Bordeaux/Cenon/Mériadeck

Les questions de la CFE CGC

Question CFE-CGC : La Direction peut-elle nous indiquer de combien de places de parking dispose aujourd'hui France Travail en comptabilisant la DR Bordeaux, le CRE, la PFT Cenon, la PTF Mériadeck ? Sachant que, dans la nouvelle implantation, 128 places de parking seront prévues, dont 4 PMR et 25 équipées de bornes de chargement pour les véhicules électriques (20 %), il resterait donc 99 places disponibles. **Réponse de la direction :** Les réponses seront données lors de la prochaine commission CSSCT. La direction rappelle qu'il y aura des parkings gratuits alentour et qu'elle n'est pas tenue d'en fournir.

Observation CFE CGC : A ce jour, pas de modalité définie pour organiser l'utilisation des places de parking de la future implantation. Premier arrivé, premier servi ?

Question CFE-CGC : Suite à la présentation des plans dans les équipes, il est mentionné que les juristes disposeront de "zones" leur permettant d'assurer la confidentialité de leurs activités. Or, sur les plans présentés au CSE, il semblerait que seuls 2 juristes sur les 5 (à savoir ceux de la DRAPS) disposeraient d'un tel espace ? Quid des autres juristes ?

Réponse de la direction : Les juristes n'auront pas de bureaux fermés.

Observation de la CFE CGC : Pas de jalous ?

Question CFE-CGC : Suite à la présentation des plans dans les équipes, il est mentionné que les managers seraient en « poste ouvert isolé au cœur de leurs équipes ». Cela semble être le cas pour la majorité des services à l'exception des PTF et du CRE. Qu'en est-il ?

Réponse de la direction : Aucun manager n'aura de bureau personnel, y compris au niveau du CODIR. Les managers s'installeront là où il y aura de la place. Les bureaux isolés au sein des équipes seront accessibles à tous les agents.

Observation de la CFE CGC : A l'instar des places de parking, premier arrivé, premier ...

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr



Information en vue d'une consultation sur le projet de relogement de la DR de Bordeaux et des plateformes de Bordeaux/Cenon/Mériadeck

Les questions de la CFE CGC

Question CFE-CGC : La Direction peut-elle nous indiquer s'il y aura des bureaux de passage, et le cas échéant les situer ? **Réponse de la direction :** Il n'y a pas de bureau de passage indiqué sur les plans car il s'agit en fait de tous les bureaux. L'idée est que tous peuvent s'installer à tous les endroits en fonction de leur activité.

Observation CFE CGC : Entre sédentarité et nomadisme...

Question CFE-CGC : Les espaces de travail étant localisés entre les 4e et 7e étage (+ cafétéria au 8e), la Direction peut-elle nous indiquer quelles mesures seraient prises pour un collaborateur « PMR » en cas de panne d'ascenseur à son arrivée ou à son départ ?

Réponse de la direction : Il y aura deux halls d'accueil PMR. Le bâtiment sera neuf et disposera de deux ascenseurs neufs. La direction "espère que nous ne rencontrerons pas les mêmes problèmes" que sur le site actuel.

Observation de la CFE CGC : le bâtiment actuel était neuf, quand Pôle emploi s'y est installé ... et les ascenseurs également ! et il n'y a que 3 niveaux.

Question CFE-CGC : Le projet de déménagement et son dimensionnement en termes d'espaces de travail, de nombres de postes s'était appuyé sur un accord télétravail qui autorisait les collaborateurs à télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine. Comment la Direction pense-t-elle tenir compte du nouvel accord télétravail, postérieur au projet immobilier, en termes de postes de travail ? **Réponse de la direction :** Le site pourra accueillir tout le monde et rappelle la possibilité de travailler un jour en proximité.

Observation de la CFE CGC : l'organisation du travail en proximité est un sujet qui pose bien des questions quant à sa gestion par le site d'accueil et au stress que cela générera sur les ELD concernées.

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr



Information en vue d'une consultation sur le projet de relogement de la DR de Bordeaux et des plateformes de Bordeaux/Cenon/Mériadeck

Ce n'est pas terminé !

Vous nous avez fait remonter de nombreuses questions et observations et nous vous en remercions. Certaines d'entre elles n'ont pu être posées lors du CSE d'août... mais le dialogue social sur le sujet n'est pas terminé !

En effet, le déménagement de la DR et des plateformes est inscrit à l'ordre du jour de la CSSCT qui aura lieu le 10/09 et du CSE de fin septembre, lors duquel les élus devront se prononcer sur le projet. Nous pouvons donc continuer à interroger/alerter la direction sur les problématiques dans les différentes instances.

Au cours du CSE, la Direction a évoqué des plans "**définitifs**" à rendre en octobre (après la consultation du CSE), mais "**modifiables**" jusqu'en 2026 ?! Les élus CFE CGC ne manqueront pas de travailler en vue d'obtenir les meilleures conditions de travail, que ce soit en termes d'aménagement des espaces, de l'organisation du travail, d'équipements, ... jusqu'à la livraison du bâtiment...

Les élus de la CFE CGC s'appuieront sur le retour de la CSSCT, chargée d'étudier ce dossier, pour éclairer son avis lors du prochain CSE.

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr



Information en vue d'une consultation sur le projet de relogement de la DR de Bordeaux et des plateformes de Bordeaux/Cenon/Mériadeck

A la CFE CGC, nous sommes également préoccupés par l'impact du déménagement sur certains collaborateurs, notamment en ce qui concerne l'allongement potentiel des temps de trajet pour certains et la réduction du télétravail pour tous. Une étude a été réalisée par la direction il y a deux ans, mais nous soulignons que les conditions de circulation peuvent avoir changé depuis. Nous souhaitons une mise à jour de cette étude pour mieux refléter la situation actuelle et anticiper les conditions futures (il est question de fermer de plus en plus la ville de Bordeaux aux automobiles).

A la CFE CGC, nous nous inquiétons également du développement du flex office, craignant des inégalités entre agents ou services et l'absence de bureaux attirés, des nuisances sonores dans les espaces partagés, en particulier dans des open spaces pouvant accueillir jusqu'à 36 personnes, et nous demanderons des précisions sur les mesures acoustiques prévues pour garantir un environnement de travail agréable.

La CFE CGC demandera des éclaircissements sur la méthodologie utilisée pour recueillir les retours des agents et sur la manière dont ceux-ci ont été pris en compte dans les décisions. Seulement 50 % des agents ont participé aux consultations, ce qui pourrait ne pas refléter l'ensemble des opinions, d'autant qu'elles ont été effectuées avant les négociations sur le télétravail. Nous souhaitons un retour sur la prise en compte des suggestions émises par les répondants.

La CFE CGC s'interroge sur la disponibilité des places de parking, mais également sur l'accès possible à des bornes de recharge en cas d'utilisation d'un véhicule électrique personnel, l'achat de ce type de voiture étant de plus en plus courant.

La CFE CGC insiste sur la nécessité de garantir des conditions de travail favorisant la satisfaction et la productivité dans les nouveaux locaux et demandent des engagements clairs de la part de la direction à ce sujet.



Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

